



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 29 septembre 2020

Préavis N° 06/2020 concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2019

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 28 septembre 2020 présidée par M. Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 06/2020,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix, moins 3 abstentions, la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2019 tels que présentés

a accepté à la majorité des voix moins 3 abstentions, la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- Donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'exercice 2019

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 28 septembre 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli